

(*Courier.*)

Le peu d'intérêt que le public a en général
ré en faveur de si Robert Wilson a obligé
amis de renvoyer à ce jour leur assemblée
tée de la Cité, afin que ses patrons whigs
nt le tems de se rendre à Londres, et d'assurer
leur nombre une apparence d'empressement.
stimuler leur zèle, ses amis ont fait insérer
rd'hui, dans leur journal officiel, une copie
nouvelle correspondance entre sir Robert,
Sidmouth et sir Richard Birnie. L'objet des
s du brave chevalier était de demander des
des deux dépositions faites, dit-il, contre lui,
l'une l'accuse d'avoir assisté à une assemblée
te, qui aurait eu lieu avant les obsèques de la
, et dans laquelle il avait été organisé un plan
résister à la force armée. Dans l'autre, on
re l'avoir vu, le jour des obsèques, tenant à
in un pot de *porter*, et encourageant la po-
é à déparer les rues. Son objet, en deman-
des copies de ces dépositions est certainement
et convenable, si toutefois, ainsi qu'il l'as-
les dépositions sont fausses. Dans ce cas, il
rien d'en poursuivre les auteurs comme par-
. Sur le premier point, lord Sidmouth a renvoyé
obert à sir Richard Birnie, qui est convenu,
hésiter, qu'une telle déposition avait été faite,
verbalement, et qu'en prenant des renseigne-
, les magistrats s'étaient convaincus qu'elle
déliuée de fondement. Sur le second point,
Sidmouth a répondu qu'il ne croyait pas devoir
er les ordres réclamés par sir Robert, recon-
ant ainsi par induction l'existence de la dépo-
r et de l'accusation qu'elle renferme. Ce fait
mportant, en ce qu'il révèle un des motifs qui
ervi de base à la décision, dernièrement prise à
rd de sir Robert. Quant au droit qu'avait le
lord, de refuser copie de ce qui lui avait été
nunique sous serment, et sous le sceau du se-
on ne peut élever le moindre doute à cet égard ;
le brave chevalier se croit lésé par le refus,
ut en appeler au parlement, qui saura bien
lier le respect qu'il doit à la prérogative royale
la justice due à un individu.

(*Morning-Post.*)

Le retour de lady Cochrane, en Angleterre,
our objet que de prendre des arrangemens pour
cation de ses enfans : elle partira incessam-
pour retourner au Chili. (*Statesman.*)

INTERIEUR.

Strasbourg, le 24 octobre.

Le préfet du Bas-Rhin vient de faire publier
suivant :

Une ordonnance du Roi fait remise au départe-
ment,

1°. D'une somme de 1,225,000 fr., que le Trésor
avait avancée en 1816 et 1817 pour les dépenses
onstruction de casernes destinées aux troupes
gères ;

2°. D'une autre somme de 5,649,716 fr., pour
ces faites par le Trésor en 1815, à l'époque

de Quercy, archevêque de Paris, a com-
mencé la visite des églises de son diocèse. Il
s'est rendu aujourd'hui dans plusieurs paroisses
du douzième arrondissement. Demain et après-de-
main ces cérémonies continueront : elles doivent,
dit-on, durer près d'une année dans le diocèse.

Voici de nouveaux détails sur les obsèques de
S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris : elles
ont été célébrées avec la pompe et la dignité qui
convenaient à cette pieuse cérémonie, et en même
tems sans éclat et sans recherche, conformément
aux intentions de l'illustre défunt, qui avait demandé
par testament qu'il n'y eût point de musique à son
convoi.

A onze heures, un clergé nombreux, composé
de MM. les chanoines, du clergé de la métropole
et des séminaires, tenant tous un cierge à la main,
s'est rendu avec Mgr le nouvel archevêque, à la
salle de l'Archevêché, où reposait le corps du dé-
funt. Le convoi est sorti par la place Fénélon et
s'est rendu à l'église par la rue du Cloître. On
y remarquait Mgr le nonce du Pape, les arche-
vêques de Sens, de Reims, d'Avignon, d'Arles ;
les évêques de Clermont, de Metz, de Chartres,
d'Orléans, de Meaux, de Soissons, de Périgueux,
de Nîmes, de Luçon, et plusieurs évêques élus.
Des aumôniers de la cour, en rochet et en man-
teau, étaient au nombre des prélats ; les autres,
en soutane, suivaient le cortège.

Derrière le corps, M. le respectable abbé Go-
dinot, chanoine de Notre-Dame, qui a été pen-
dant une si grande partie de sa vie attaché au ver-
tueux prélat, et ne l'a quitté qu'à la mort, por-
tait son cœur, enfermé dans une boîte d'argent
et posé sur un coussin de velours noir. A la suite
étaient les parens de M. le cardinal, M. le prince
de Talleyrand, le prince de Chalais, MM. Archam-
bault, Boson et Anatole de Périgord ; M. le duc
de Richelieu, le ministre de l'intérieur, MM. les
ambassadeurs d'Autriche et de Naples, MM. les
ducs de Grammont, de la Châtre, d'Avaray,
de la Vauguyon, M. le marquis de Dreux-Brézé,
M. le comte Deseze, M. le comte Chabrol,
préfet de la Seine ; M. le comte Anglès, préfet
de police ; MM. le lieutenant-général comte De-
france et M. Rochechouart, et un grand nombre
de personnes de la cour, des grands officiers de la
couronne, des officiers supérieurs, des magistrats.

Les insignes ecclésiastiques de son Eminence,
c'est-à-dire la croix épiscopale, la crosse, la mitre,
la barrette et le chapeau de cardinal, étaient portés
par des clercs du séminaire Saint-Sulpice ; les in-
signes laïques, c'est-à-dire le cordon bleu et la cou-
ronne ducal, étaient portés par des personnes de
la maison du défunt.

Le convoi était précédé des enfans des écoles de
charité, et d'un très-grand nombre de filles de saint
Vincent de Paul et de Frères des écoles chrétiennes ;
et à la suite du convoi était un grand nombre de
pauvres qui tenaient un cierge à la main. Il était
bien juste que ce cortège fit aussi partie des funé-
railles d'un si charitable pontife, qui protégea, par-
dessus tout, ce qu'avait aimé son divin modèle,
l'enfance et la pauvreté.

Pomteux

L. 29/10/1821